REUSSIR LE CHANGEMENT

Bulletin municipal n°4 – Fevrier 2016

Mairie de Lalizolle

1 Place de la Liberté – 03450 LALIZOLLE

Directeur de publication : Gilles TRAPENARD

SOMMAIRE

2 | Le Mot du Maire
3 | La Chambre Régionale des Comptes
7 | Réalisations et projets communaux
13 | La vie municipale
17 | Le Conseil Municipal des Jeunes
18 | L'épicerie
19 | Les finances
21 | la vie scolaire
23 | La vie associative
26 | L'actu
29 | La maison des services
30 | Chez nos voisins
31 | Le SICTOM Sud Allier
32 | Etat civil
32 | Dates à retenir
33 | Infos pratiques

- Trois petits tours et puis s'en va ! -

Grâce à sa gentillesse et à sa disponibilité, mais aussi à ses compétences professionnelles, Sandra NEDELEC-THIVAT a assuré l'intérim du Secrétariat de mairie et de l'Agence Postale à la satisfaction de tous. Arrivée le 9 novembre 2015, elle a quitté ses fonctions le 15 février 2016. La voilà maintenant déjà partie vers d'autres horizons ! Sophie a donc repris ses fonctions de titulaire en laissant avec un petit pincement au cœur son petit Rafael à la nounou.

- Bois disponible -

Suite à l'élagage des arbres du parc annexe de l'école, du bois de chauffage est disponible. Il est stocké près de la salle polyvalente. Toute personne intéressée peut s'adresser à la mairie. Les premières demandes seront les premières servies. Le bois est gratuit.

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés, chose promise, chose due : nous vous devons un bilan !

Bientôt 2 ans que l'équipe municipale, le Maire Adjoint et moi-même, nous nous employons à vous servir dans le souci de l'intérêt général.

Ainsi que vous pourrez le constater, en relisant notre promesse électorale, nous sommes sur le point d'aboutir en réalisant ce que nous avions commencé.

Nous avons pris acte de la gestion précédente, après l'audit de la Chambre Régionale des Comptes. Les conclusions sont sans appel, ainsi que vous pourrez le voir dans notre bulletin.

2016 sera la première année d'une baisse d'impôts. Le montant vous sera précisé après clôture de nos budgets 2015, et je m'en réjouis dans un contexte national où l'on assiste à une baisse importante de nos dotations.

La vente de notre camping et la rigueur de notre gestion nous ont permis de réduire notre endettement de façon spectaculaire, laissant entrevoir un avenir plus serein.

Malgré cette politique raisonnable, un certain nombre de réalisations vous montre l'intérêt que nous portons à l'entretien et à la conservation de notre patrimoine.

L'école du village reste un sujet constant de nos préoccupations avec un nombre d'enfants satisfaisant pour la rentrée de septembre 2015, tant pour l'école primaire que pour le Jardin d'Enfants.

Pour l'épicerie, l'équipe de bénévoles, que nous remercions, a souhaité à sa demande mettre fin à sa mission fin mars 2016 (lettre jointe). Nous nous employons à trouver un repreneur dans le cadre d'une solution viable pour la poursuite de l'activité.

Le restaurant pose problème, les exploitants n'étant pas à jour d'une bonne partie de leurs loyers. Nous souhaitons un recouvrement rapide et nous avons engagé les poursuites légales.

Comme vous le voyez, il reste beaucoup à faire. Nous sommes transparents dans notre gestion et vous remercions de votre soutien qui nous est précieux.

Gilles TRAPENARD.

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

- Demande de vérification des comptes de la commune -

La mission des magistrats instructeurs est terminée. Le rapport d'observations définitives a été adressé à M. le Maire le 9 décembre 2015, et depuis sa présentation au Conseil Municipal du 15 janvier 2016, il est publiable et communicable à toute personne qui en fait la demande.

Lettre de Madame la Présidente :

Lyon, le 9 décembre 2015

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune de Lalizolle au cours des exercices 2009 à 2014.

A l'issue d'un délai d'un mois fixé par l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, je vous notifie à nouveau ce rapport, accompagné de la réponse écrite qu'a fait parvenir à la Chambre, dans ce délai, votre prédécesseur. Je note, par ailleurs, que vous avez renoncé à la publication de votre réponse transmise à la Chambre le 3 novembre 2015.

En application du même article, vous avez l'obligation de communiquer le rapport d'observations de la Chambre, auquel doit être jointe la réponse écrite, à votre assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Ce rapport devenant publiable et communicable dès cette réunion à toute personne qui en ferait la demande, conformément aux dispositions de l'article R. 241-18 du Code des Juridictions Financières, je vous serais obligée de me faire connaître à quelle date ladite réunion aura lieu et de me communiquer, en temps utile, copie de son ordre du jour.

En application de l'article R. 241-23 du Code des Juridictions Financières, une copie du rapport d'observations est, en outre, communiquée au Préfet et à la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Allier.

J'appelle votre attention sur les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement sur son article 107 introduisant un article L. 243-7 au Codes des Juridictions Financières qui prévoit que « *…Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre Régionale des Comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque Chambre Régionale des Comptes transmet cette synthèse à la Cour des Comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-10-1.* »

En application de ces dispositions, je vous demande de me communiquer, après sa présentation à l'assemblée délibérante dans le délai légal d'un an, le rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La Présidente,
Catherine DE KERSAUSON

Note de synthèse du rapport d'observations définitives de la CRC et du rapport d'étape de l'équipe municipale après deux ans d'exercice :

En tant que Maire en exercice, et suite à ma demande de vérification des comptes de la gestion de la municipalité précédente, je ne peux que me féliciter des observations et recommandations qui me sont adressées par la CRC pour poursuivre avec le Maire Adjoint et l'aide de mon équipe municipale, l'œuvre importante de redressement de la situation financière de la commune.

Nos convictions sont très largement confortées par le diagnostic qui a été dressé par les magistrats instructeurs.

Voici les principaux extraits de leur rapport :

- « ***la commune n'a pu assurer les paiements courants que grâce à la mobilisation permanente d'importantes lignes de trésorerie*** », autrement dit, si les banques avaient décidé de suspendre leurs ouvertures de crédit, la commune se serait bel et bien trouvé en cessation de paiement.

- « ***la commune s'est engagée dans une politique d'endettement non soutenable qui la conduit à fortement augmenter la pression fiscale en 2014, suite à l'avis budgétaire de la chambre*** », autrement dit la nouvelle municipalité s'est trouvée dans l'obligation de réparer le désastre financier dont elle a hérité par une hausse brutale des impôts de 50%.

- « ***la politique d'investissements qui a été menée a été déconnectée des capacités réelles….et a conduit la commune à sur emprunter*** ».

- « ***selon l'ordonnateur, l'endettement consolidé avec les budgets annexes se situeraient en 2013 à 1 079 euros/habitant*** » soit juste le double de la moyenne de la strate nationale comparable qui est de 535 euros/habitant.

- « ***le niveau des charges de personnel (7 agents, soit 5,1 ETP) apparaît élevé comparativement aux communes de la même strate dans la mesure où Lalizolle présente un ratio de 359 euros /habitant en 2013, soit plus du double de la moyenne nationale de la strate, à savoir 188 euros/habitant*** ».

- « ***en raison des pratiques de gestion budgétaire antérieures à 2014 consistant à imputer certaines dépenses du budget du camping directement au budget principal, l'exercice 2014 est le premier caractérisé par une assurance raisonnable quant à la fiabilité des données comptables*** », autrement dit, avant 2014 tous les budgets étaient **truqués**.

- « ***l'opération de réhabilitation du restaurant a été lancée sur la base d'une prévision budgétaire manifestement très éloignée de ce qui s'est avéré être son coût réel*** », preuve s'il en est de **l'inconséquence et du peu de sens des responsabilités de la municipalité précédente**.

- « ***l'affaire de la station d'épuration et du Chemin du Télégraphe apparaît bien comme irrégulière au regard des dispositions du Code des Marchés Publics…*** », **ce qui revient à dire que ces opérations sont entachées d'illégalité et que des poursuites auraient pu être engagées**.

Dans ce dernier dossier particulièrement douteux les magistrats notent :

- qu'une entreprise est intervenue à la station d'épuration dans un marché à hauteur de 9 687,60 € traité de gré à gré alors qu'il y aurait dû y avoir un appel d'offres

- que cette même entreprise est également intervenue en 2010 pour des travaux sur un chemin communal pour un montant de 2 000 euro sans aucune procédure, alors que les dépenses correspondantes se sont finalement élevées à 11 328,80 euros.

Ainsi, les faits étant maintenant prescrits jamais personne ne pourra savoir ce qu'il s'est réellement passé entre le Maire sortant et l'entreprise.

Les recommandations qui nous sont faites, à savoir « céder les actifs dont l'exploitation n'est pas équilibrée et utiliser les produits de cession pour réduire le niveau d'endettement » correspondent exactement à nos décisions en cours d'application de vendre le camping et d'utiliser une partie de la recette correspondante à des remboursements anticipés d'emprunts.

Il nous reste cependant encore à trouver des solutions au problème de sureffectif en personnel qui entraîne un surcoût de charges équivalent, sur un exercice, à environ 80 000 euros, à peine compensés par l'effet de la majoration des taux d'imposition de 50 %.

Les retombées positives que l'on peut escompter de la mutualisation des services qui sont évoquées par les magistrats instructeurs ne pourront prendre effet qu'à compter de 2017, année au cours de laquelle sera véritablement mis en place le nouveau schéma de coopération intercommunale du département.

Je fais part enfin de mes regrets concernant les dysfonctionnements des contrôles de légalité et budgétaire de l'autorité préfectorale qui a commis la faute de ne pas considérer notre Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Ce statut est bien confirmé par les magistrats instructeurs dans leur rapport.

Ceci aurait évité aux municipalités précédentes de s'affranchir sans scrupules de la législation du Code Général des Collectivités Territoriales et de subventionner illégalement le budget du PRL à travers **une comptabilité opaque, truquée et falsifiée.**

Rien que sur la période 2011/2014, les subventions du budget principal au budget du PRL se sont élevées à 116 200 euros.

En réalité ceci est revenu à faire financer le séjour des touristes par les contribuables de la commune.

Mais le plus **honteux** dans cette affaire est que, la veille des élections de mars 2014, le maire sortant affirmait haut et fort dans un tract électoral :

« ***Notre camping se porte bien puisqu'il a un résultat positif de 1 354 euros en 2013. Il ne coûte et ne coûtera pas un euro à la commune*** ».

Les magistrats instructeurs, en mentionnant dans leur rapport que le déficit cumulé du camping au 31/12/2013 était de 32 791 euros, **mettent un terme définitif à cette imposture**.

REALISATIONS ET PROJETS COMMUNAUX

Depuis longtemps déjà, notre commune était envahie de rubalises, de cônes et de séparateurs de voirie de couleur blanche et rouge qui donnaient une impression d'abandon. Dès son entrée en fonction, la nouvelle municipalité s'est rapidement attelée à redonner un aspect plus accueillant, en particulier aux entrées du bourg et des hameaux.

- Sécurisation du Creux de Ranciat -

En dépits du bon sens, le Creux de Ranciat avait été curé en 2011 pour en faire une réserve d'incendie en lieu et place de l'Etang Roux. Situé en plein virage, il était ainsi devenu dangereux pour la circulation mais aussi pour les enfants. Afin de le sécuriser, les abords ont été nettoyés et une clôture a été installée.

- Restauration du pont bascule -

Il y a de nombreuses années que le tablier de la bascule s'était effondré. Pour éviter, là aussi, tout danger et sauver cet ouvrage ancien et pittoresque, un nouveau tablier a été fabriqué et installé de façon durable.

- Réhabilitation du complexe de Duème -

Après avoir fait complètement changer le plancher en bois de l'entrée de l'étang, déboucher entièrement les évacuations et dégager le regard d'observation, la commune a fait dessoucher les anciens peupliers et ressemé du gazon partout où cela s'est avéré nécessaire. La station d'épuration ayant été préalablement nettoyée et réimplantée de roseaux, l'ensemble du complexe de Duème constitue maintenant un endroit agréable où habitants et estivants ont plaisir à venir se promener pendant la période estivale. Les pêcheurs n'ont pas été oubliés non plus puisqu'une quarantaine de kilos de gardons et de tanches ont été déversés dans l'étang en fin d'année. A l'initiative de l'Association du Pays de Lisolle, il reste encore à réaménager l'emplacement du lavoir.

- Ouverture du Chemin des Fonts Chapelle -

L'entretien du chemin ancestral de la Métairie pour certains, ou des Fonts Chapelle pour d'autres, avait été complètement abandonné. A la grande satisfaction des riverains, des promeneurs, des ramasseurs de mûres ou de noix, et des amis du patrimoine, celui-ci a été rouvert par l'employé communal. Comme quoi, il faut peu de choses pour redonner vie à des coins insolites de notre commune !

- Compostage au cimetière -

Dans le cadre de ses actions « valorisation des déchets organiques », le SICTOM Sud Allier a proposé à la commune la mise en place de bacs de compostage au cimetière. Trois ont été installés en bas et trois autres en haut. Ils sont réservés à tous les déchets organiques : terre, fleurs fanées, feuilles mortes, gerbes naturelles et plantes en pot. Les autres déchets doivent être jetés dans le container « ordures ménagères ».

- Mise aux normes de la cantine scolaire -

La deuxième et dernière tranche de travaux a été réalisée au cours de l'été 2015. Un nouveau plan de travail en inox a été posé, une cloison a été entièrement refaite, trois moustiquaires ont été installées et l'eau chaude a été branchée sur le lavabo, le tout pour une dépense totale de 1 665 € HT, financé à 40 % par l'Etat.

L'inspection des Services de Sécurité, Sanitaire des Aliments et de l'Alimentation du 24 novembre 2015 a établi que les installations avaient été rendues parfaitement conformes. Les non conformités sévères relevées lors de l'inspection du 5 novembre 2013 ne sont plus maintenant qu'un mauvais souvenir...

- Accessibilité des bâtiments publics -

Ce dossier particulièrement lourd pour lequel la commune avait beaucoup d'inquiétudes a été finalement mené à bien presque entièrement sur l'année 2015. Il restera à assurer la mise en accessibilité des toilettes de la mairie à l'occasion de la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment. Le Préfet a émis un avis favorable sur l'ensemble de ces travaux par un arrêté du 21 janvier 2016. Deux dérogations ont été demandées : la première pour le gîte, la seconde pour la salle du Conseil Municipal.

Salle polyvalente

Les travaux ont consisté à réaliser des toilettes conformes, à installer un comptoir accessible, à matérialiser une place de parking, l'ensemble avec une signalisation adaptée. Le coût total des travaux s'est élevé à 2 168 € HT, financé à 50 % par l'Etat.

Restaurant communal

Les travaux ont consisté à construire une rampe d'accès conforme, à effacer les anciens passages cloutés et à les rétablir à l'endroit adapté. Le coût total des travaux s'est élevé à 4 716 € HT financé à 50 % par l'Etat.

- Installation d'une réserve incendie aux Fougères -

Réservoir avant remplissage

Après avoir pris l'attache du groupement de gestion des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours, il s'est avéré que suite à la situation assec de l'Etang Roux, il était urgent d'installer une réserve d'eau aux Fougères répondant aux normes d'agrément en ce qui concerne les distances et le volume. Après appel d'offres, c'est l'entreprise Faure qui a été retenue pour l'installation d'un réservoir souple de 180 m3. Celui-ci a été installé au centre de la zone à protéger, sur une parcelle appartenant à la commune. Une clôture a été mise en place autour du réservoir. Le coût total des travaux s'est élevé à 8 806 € HT financé à 40 % par l'Etat

- Installation d'un radar pédagogique en haut du bourg -

Malgré l'installation, en haut du bourg, d'un îlot de sécurité il y a déjà quelques années, chacun avait pu constater que les voitures et camions descendant de *La Bosse* rentraient à très vive allure dans le bourg. Ceci a été confirmé par des comptages de vitesse réalisés par l'Unité Technique Territoriale de St Pourçain sur Sioule. C'est pourquoi, il a été décidé d'installer, juste avant le virage, un radar pédagogique dont beaucoup de spécialistes s'accordent à reconnaître un aspect préventif Le coût s'est élevé à 1 278 € HT, montant sur lequel la commune a bénéficié d'une aide de 477 € en provenance des amendes de police.

- Réfection de trottoirs -

21 Rue du Stade

En réalité, jamais à cette adresse là, un cheminement acceptable en bord de route n'avait été créé. Par souci d'équité, et grâce au concours de l'UTS de Montluçon, ce manquement aux bons usages a été réparé.

14 et 16 Route de la Bosse

Afin de réhabiliter les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, le trottoir en ciment avait été arraché et jamais remis en état, ce qui avait provoqué des problèmes d'humidité aux bâtiments voisins. Là encore, pour rétablir les riverains dans leur droit, et grâce au concours de l'UTS de Montluçon, le trottoir a été entièrement restauré.

- Empierrement du Chemin de Combacholle -

L'état du *Chemin de Combacholle* était manifestement indigne d'une collectivité. Complètement défoncé et noyé par l'eau pendant tout l'hiver, il a été décidé de rapidement le restaurer, même s'il ne desservait qu'une habitation. Entièrement ré empierré par l'entreprise Faure, le chemin est maintenant très praticable. Le coût des travaux s'est élevé à 2 890 € HT.

- Réhabilitation du Chemin des Percières -

La commune ayant décidé depuis 2014 de relancer un programme de voirie digne de ce nom, le *Chemin de la Bougarde*, particulièrement dégradé, avait été réhabilité l'an dernier. Après la réalisation d'un état des lieux des 15 kms de voirie goudronnée, il est apparu que la réhabilitation du *Chemin des Percières* constituait incontestablement la première priorité. Les travaux ont été réalisés de mains de maître par l'UTS de Montluçon. Leur coût s'est élevé à 19 802 € HT, montant sur lequel la commune a bénéficiait d'une subvention de 8 588 € du Conseil Départemental.

- Autres investissements -

- achat d'une tondeuse : 4 350 € HT
- achat d'une perceuse : 221 € HT
- remplacement d'une borne incendie : 1 292 € HT
- remplacement du frigo de la cantine : 393 € HT
- remplacement du lave linge du gîte : 250 € HT

- 150ème anniversaire de la mort du Duc de Morny -

Grâce à l'action, d'une part, des associations du Pays de Lisolle et des Amis du Patrimoine de Nades, et à la participation, d'autre part, des communes de Chouvigny, Lalizolle et Nades, une journée commémorative du 150ème anniversaire de la mort du Duc de Morny a été célébrée le dimanche 19 juillet 2015. Visites guidées, conférences, exposition, inauguration de plaque et déjeuners Napoléon III étaient au programme d'une journée particulièrement appréciée.

- Rentrée scolaire -

Au nombre de 32 élèves à l'école primaire et de 9 au Jardin d'Enfants, la rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions, le 1er septembre 2015, et sans grande modification par rapport à l'an dernier. Deux nouvelles inscriptions à l'école primaire et une nouvelle au Jardin d'Enfants ont été enregistrées en début d'année.

- L'accueil des nouvelles populations -

Organisé par Lucas JACQUART, conseiller municipal, un pot d'accueil a été offert aux nouveaux habitants de la commune, qui était cette année au nombre de 15. Cette manifestation s'est tenue le 12 septembre à la salle polyvalente. Une occasion de mieux se connaître et de s'intégrer à la vie de la commune !

- Théâtre à la salle polyvalente -

C'est le 12 septembre 2015 que la Compagnie du Bruant Fou a réalisé sa grande première dans notre commune. Elle a proposé une pièce comique en deux actes « Adrien ! C'est toi ? » à un public enchanté venu nombreux l'applaudir. On notait la présence de plusieurs spectateurs de communes voisines.

- Fête patronale -

Pour commémorer la fête du village, la municipalité avait organisé un grand dîner à la salle des fêtes auquel tous les habitants étaient invités. Le repas, à la gastronomie particulièrement typique et authentique, avait été préparé par des bénévoles, sous la direction de Daniel, pour le modeste prix de 10 €. Côté animation, c'est le groupe Eclipse de l'Uzillet, composé d'Amandine et Laurent DIEULEVEUT, qui a mené la danse. Inutile de dire que la centaine de participants s'en est donnée à cœur joie !

- Spectacle de cirque par la troupe Circo Lamberty -

Le lundi 6 octobre, enfants et parents étaient conviés à assister à un spectacle de cirque où les pitreries des clowns, les cascades d'acrobates et les numéros de dompteurs d'animaux se succédèrent les uns les autres, sans interruption. Manifestement, petits et grands étaient ravis de l'ambiance bonne enfant.

- Commémoration du 11 novembre -

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre avait réuni, comme chaque année, de nombreux et fidèles participants. Après la lecture solennelle du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants par le Maire, et de celui de l'Association des anciens combattants par sa fille, un pot d'honneur a été offert à la mairie.

- Nos amis les chasseurs -

Souvent injustement décriés, et pourtant principaux acteurs de la vie communale pendant une longue période de l'année, et principaux défenseurs du petit et gros gibier qui, sans eux, n'existerait plus, nos amis les chasseurs s'en sont donnés cette année à cœur joie, du mois de septembre au mois de février. Un magnifique trophée, un sanglier de 109 kilos, les a récompensé de leur traque qui n'est pas toujours de tout repos. On les salue bien volontiers pour ce bel exploit !

- Repas des aînés -

C'est par un temps ensoleillé et doux, presque printanier, que dans une salle des fêtes superbement décorée, les aînés de la commune ont été accueillis vers midi par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et du Centre Communal d'Action Sociale, au traditionnel repas de fin d'année. Avec 70 participants, tous les records d'affluence ont été battus. Le repas, préparé par les restaurateurs de l'Auberge des Combrailles de Moureuille, a fait l'unanimité, de même que l'animation musicale avec l'orchestre bien connu de Michel CHEVARIN.

Tout le monde a particulièrement apprécié les chants interprétés par Monique WYDOOGHE, Bernard COHEN, ainsi que par les adorables petites jumelles de 6 ans, Erenn et Maëlle CARDIA, qui ont fait passer un souffle de fraîcheur et de Noël avant l'heure parmi l'assistance. Aux environs de 18 h, les derniers flonflons et musettes emportaient le public dans une ultime chenille inoubliable. Le Maire et le Maire Adjoint pouvaient ainsi conclure la journée : « aujourd'hui est pour nous une journée de récompense, la récompense de voir nos habitants tous unis dans ce grand rassemblement des gens de Chalouze, de Boënat, et du Bourg ; nous sommes persuadés que dorénavant la commune réconciliée avec elle-même va pouvoir aller de l'avant sans aucune arrière pensée »

- Repas de noël de l'école -

C'est le 19 décembre, à la salle polyvalente, qu'a eu lieu le traditionnel repas de noël de l'école. Toutes les classes, tous les élèves, sous la conduite des maîtres, ont récité en chœur de jolis poèmes et chanté la Marseillaise. Animé par des élus et employés communaux revêtus de magnifiques costumes, et par Monique WYDOOGHE qui a donné avec sa maestria habituelle, le meilleur d'elle-même, les enfants s'en sont donnés à cœur joie dans de folles farandoles. Un bon souvenir pour tous !

- Pot de fin d'année des employés -

Le 19 décembre au soir, le Maire Adjoint et quelques élus, ont réuni les agents communaux à la mairie pour le pot de fin d'année. Ce moment particulièrement sympathique a été l'occasion pour le Maire Adjoint de remercier les agents pour leur implication et de les informer que, pour la première fois cette année, avait été introduit un système de prime au mérite qui devrait être conforté à l'avenir.

- La cérémonie des voeux -

Le 16 janvier 2016, après avoir présenté ses vœux aux habitants présents, le Maire a tout d'abord tenu à faire savoir que les résultats de l'audit de la gestion précédente, réalisé par la Chambre Régionale des Comptes, venait d'être communiqué dans son rapport définitif et que celui-ci était maintenant consultable en mairie. Il a ensuite axé son propos sur les nombreuses actions engagées en 2015, conformément aux promesses qui avaient été faites. Il a également dressé l'inventaire du programme de travaux 2016 en insistant plus particulièrement sur le projet de réhabilitation de la mairie, d'une nouvelle installation d'assainissement, ainsi que sur la restauration de la voirie. Il n'a pas caché que l'avenir de l'école et la survie de l'épicerie restaient les principales préoccupations à l'ordre du jour. Après avoir confirmé la cession du camping, qui a déjà permis un désendettement important de la commune, il a conclu son intervention en annonçant une baisse progressive des impôts.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'équipe municipale a exprimé sa volonté d'impliquer et faire participer les jeunes de Lalizolle dans le développement et le dynamisme de la commune en faveur de la jeunesse. Notre commune compte tout de même 85 jeunes de 0 à 20 ans, soit près d'un quart de la population !

Douze jeunes volontaires ont répondu favorablement à l'appel à candidatures et constituent, depuis novembre 2015, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

- BRIMBEUF Charline
- BRIMBEUF Benjamin
- DUPONT Fyorentina
- DUPONT Isolyne
- PANGAUD Louise
- PANGAUD Marceau
- PHILIPPE Alexy
- PHILIPPE Noémie
- RESTIAU Elisa
- ROBIN Coralie
- ROBIN Florian
- SENDRON Morgane

Depuis novembre, les membres du CMJ se sont réunis à trois reprises pour élaborer et développer des projets à destination de tous les jeunes de la commune. Ils travaillent tout particulièrement sur des projets d'animation et un projet sportif. Ils ont concrétisé trois rencontres :

- un atelier pâtisserie le mercredi 17 février
- une soirée en musique pour les plus grands, avec repas pris ensemble et danse, organisée le samedi 20 février
- un après-midi jeux de société ouvert à tous le lundi 22 février

Nous sommes ravis de constater que nos jeunes fourmillent d'idées et d'envies, et qu'en plus, ils sont assidus à construire les projets. D'autres évènements sont en programmation pour les vacances d'avril et d'été, alors n'hésitez pas à contacter vos représentants pour vous informer, participer et même leur prêter main forte dans la préparation des projets ! C'est l'occasion de se retrouver et de partager des moments agréables ! Vous êtes tous les bienvenus...

- Lettre de congé de l'Association LMA -

Lalizolle Multiservices Association
« Au Coin des Délices »
17 Rue du Stade
03450 LALIZOLLE

Lalizolle, le 26 septembre 2015

Objet : résiliation Délégation de Service Public

Monsieur le Maire,

Suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de notre association, lors de sa réunion du 25 septembre 2015, et conformément à l'article 23 de la « Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'épicerie multiservices », nous vous informons que nous mettons fin par anticipation à la dite convention, à la date du 31 mars 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de LMA

Jean-Claude MAGOT

- Clôture des budgets 2015 -

Hors opérations d'ordre

BUDGET COMMUNAL

Libellé	Réalisé
Recettes	536 168, 68
Dépenses	507 862, 77
Restes à réaliser	3 589, 97
Excédent de l'exercice antérieur	5 648, 94
Excédent cumulé au 31/12/15	**37 544, 82**

BUDGET CAMPING

Libellé	Réalisé
Recettes	318 099, 65
Dépenses	116 901, 59
Restes à réaliser	0, 00
Excédent de l'exercice antérieur	6 256, 14
Excédent cumulé au 31/12/15	**207 454, 20**

BUDGET COMMERCES

Libellé	Réalisé
Recettes	75 489, 22
Dépenses	76 381, 82
Restes à réaliser	2 198, 03
Excédent de l'exercice antérieur	2 967, 60
Excédent cumulé au 31/12/15	**4 273, 03**

BUDGET CONSOLIDÉ
(somme des 3)

Libellé	Réalisé
Recettes	929 757, 55
Dépenses	701 146, 18
Restes à réaliser	5 788, 00
Excédent de l'exercice antérieur	14 872, 68
Excédent cumulé au 31/12/15	**249 272, 05**

Au 31 décembre 2015, les budgets sont en excédent de 249 272, 05 € à comparer à un excédent de 14 872, 68 € au 31/12/2014 et à un déficit de 49 687, 82 € au 31/12/2013. Ce redressement spectaculaire conforte de façon définitive la situation financière de la commune.

- Évolution des éléments de la dette -

BUDGET COMMUNAL

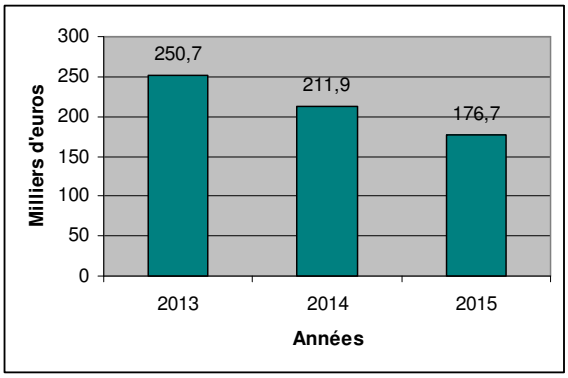

BUDGET CAMPING

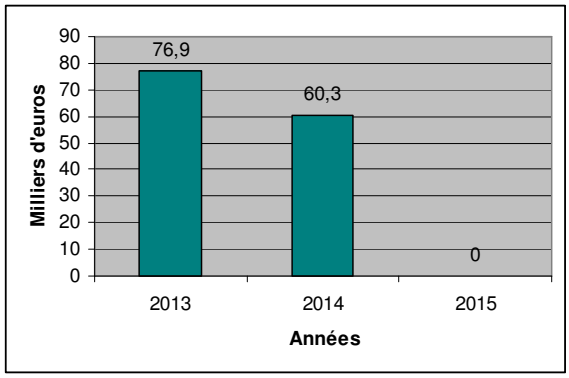

BUDGET COMMERCES

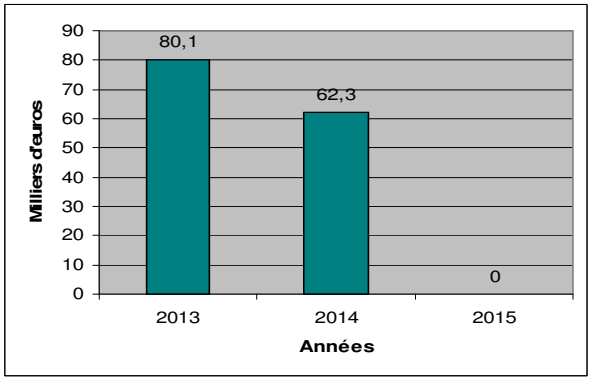

BUDGET CONSOLIDÉ
(somme des 3)

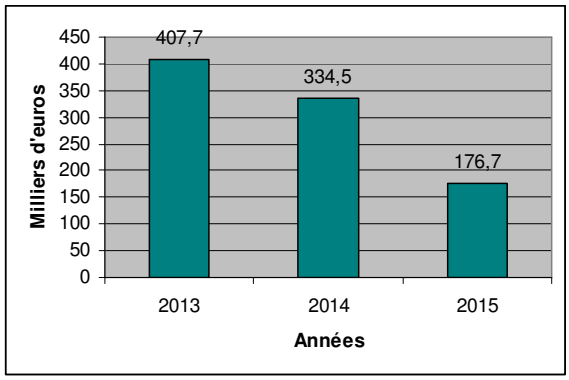

Au delà des remboursements courants d'annuités d'emprunts, la commune a procédé cette année aux remboursements anticipés de tous les emprunts du camping et des commerces pour un montant total 95 300 €. En deux ans, la dette de la commune est passée de 407 700 € à 176 700 €, elle a ainsi baissé de 57 %. Aujourd'hui, elle est complètement maîtrisée, et elle est même inférieure à la moyenne des communes de la même taille.

- Ligne de trésorerie -

Montant au 31/12/2013 : 120 000 €
Montant au 31/12/2014 : 100 000 €
Montant au 31/12/2015 : 50 000 €

Montant des agios payés en 2013 : 2 400 €
Montant des agios payés en 2014 : 1 500 €
Montant des agios payés en 2015 : 900 €

Comme le montre les chiffres ci-dessus, la trésorerie de la commune s'est considérablement améliorée et son fonds de roulement est maintenant largement suffisant.

- L'Accueil Périscolaire -

Cette année à l'accueil, les princesses, chevaliers, gnomes et autres trolls sont au rendez-vous.

Après la forêt enchantée et nos « maisons - champignons », nous avons construit notre « château - fort féerique ».

Chacun a pu réaliser sa baguette magique ou son épée sans oublier nos mobiles « lutins - feuilles ».

- Les temps d'activité péri éducatifs -

Depuis la rentrée, les enfants ont découvert la rivière en automne avec Emilie, ils ont réalisé une fresque qui orne les couloirs de l'école.

L'origami était au rendez-vous avec un tas de pliages différents qui ont permis la création de superbes tableaux.

Certains ont aussi bénéficié de quelques séances de relaxation avec Nathalie.

Les TAP se déroulent le mercredi de 11 h à 12 h en période scolaire.

- Le Jardin d'Enfants -

L'année a bien redémarré au Jardin d'Enfants avec un groupe de neuf enfants. Les tous petits apprennent le vivre ensemble et les premiers apprentissages. Les plus grands travaillent sur le corps et la personne.

Nous avons découvert ensemble les œuvres de Niki de St Phalle, Keith Haring, Paul Klee, Giacometti et Picasso.

Nous nous sommes amusés à les imiter !

Plein de projets nous attendent encore avec l'arrivée des beaux jours...

Dans les rendez-vous hebdomadaires, nous avons toujours l'éveil musical et la motricité dans la salle polyvalente. Quant aux activités exceptionnelles, nous avons eu le repas de Noël, la rencontre avec les *Restos du Coeur* pour leur remettre notre collecte de jouets et le mardi gras.

- L'Association du Pays de Lisolle -

Le « Couérail » N° 28 est paru.

Son sommaire est propre à inciter votre curiosité, notamment si vous êtes intéressé par le personnage que fut le Duc de MORNY et les conséquences de son implantation dans notre Pays.

- Le choix de Nades
- Victor LENOIR, architecte
- Le projet scolaire du Comte
- Plombiers Zingueurs du Parc
- La ferme du Parc
- 150ème anniversaire du décès du duc de MORNY

D'autre part, vous trouverez les sujets habituels :

- compte rendu d'activités : fête de la pomme
- nouvelles d'un « petit Champigny »
- image revisitée : un beau tableau de chasse, ainsi que les pages patoisées qui ont toujours le même succès.

Journée de la Pomme

Assistance journée Morny

Projets de l'année 2016 :

Lavoir de Duème

Lavoirs :

Le Pays de Lisolle réfléchit à une mise en valeur des espaces lavoirs. Des lavoirs il y en avait dans tous les hameaux, la plupart du temps sous l'appellation de « creux ».

Deux sont à l'étude :

- celui de Boënat, le plus apte à être conservé dans son site extraordinaire, comme le *Chemin de la Rouette*
- celui du bourg, moins intéressant dans sa construction, certes, mais situé dans un contexte remarquable : l'Etang de Duème. Son alimentation par Guêle dans un cadre de grande quiétude, à l'entrée du *Chemin des Ris* menant aux vestiges de l'histoire de la contrée.

Lavoir de Boënat

Rendez-vous de printemps :

- l'assemblée générale le 22 mai au cours de laquelle le Pays de Lisolle ouvrira son site internet
- le repas, ce même jour, dans une ambiance de franche amitié sur inscription au 04 70 90 40 65

Parution du N° 29 du « Couérail » en mai 2016 :

Qui l'eut dit ou pensé en cette année 2001 de la création de l'association !

La brochure s'est épaissie au cours du temps. Après un N° 28 très centré sur l'histoire de Nades au temps du Duc de Morny, l'association a centré ses recherches sur notre territoire même, de façon plus locale.

- Foyer Rural -

Bibliothèque : Petit rappel !

Bernadette et Jean Marie, membres du Foyer rural, sont heureux de vous accueillir les samedis de 10 h 30 à 12 h, à la Bibliothèque, située à l'arrière de l'école, rue du mas.

Là, vous pouvez trouver des ouvrages variés récents , et autres DVD et CD, et si par malchance vous ne trouvez pas ce que vous recherchez, nos deux amis se feront un plaisir de vous les procurer très rapidement.

Alors n'hésitez pas à aller leur rendre visite.

- Football Club Lalizolle - Echassières -

Le Football Club de Lalizolle vient de démarrer une nouvelle saison avec une équipe seniors engagée au sein du championnat de 3ème division de district de l'Allier et ce après avoir réalisé une bonne prestation lors de l'exercice précédent.

Le classement actuel (3ème), après la fin des matchs aller, démontre que l'effort réalisé par l'ensemble de l'équipe reste constant malgré un effectif limité en nombre mais compensé par une très bonne assiduité des joueurs.

Afin d'anticiper la préparation de la future saison, toutes les personnes intéressées par notre sport, soit en tant que joueur ou en tant que dirigeant, sont invitées à se faire connaître auprès des dirigeants du club.

Pour rappel, le club a décidé, depuis quelques saisons, que toutes les rencontres à domicile se joueraient le samedi en nocturne. Cette décision permet à tous de profiter du repos dominical en famille.

Les résultats sportifs, bien que motivants pour les joueurs, ne sont pas l'objectif premier du club qui privilégie plutôt la convivialité et l'amitié, politique qui permet d'avoir encore une équipe alors que de nombreux clubs de la région ont dû baisser pavillon.

Nous remercions la municipalité qui entretient régulièrement le terrain afin que nous puissions tous profiter de notre passion.

Sportivement votre.

Contacts :
- M. Gratian Julien : 06 76 54 91 25
-M. Gratian Alain : 04 70 90 40 58
- M. Renoux Jean-Marc : 06 18 30 68 32

- La Compagnie du Bruant Jou -

La troupe de théâtre "La Compagnie du bruant fou "s'est installée à Lalizolle courant septembre 2015 où elle a été accueillie à bras ouverts par la municipalité. Tous les comédiens reconnaissent que nous pouvons répéter dans d'excellentes conditions (un rideau a même été installé).

Nous avons connu quelques difficultés en ce début d'année 2016 car 2 comédiens ont été malades, l'une est rétablie et l'autre est en soins mais reviendra bientôt parmi nous. Nous avons, malgré tout, préparé notre nouvelle pièce qui s'intitule "Château à vendre". Elle a été écrite par Yves Billot qui sera présent lors de notre prochaine représentation à Lalizolle, le samedi 12 mars à 20h30.

- Assistante sociale -

Cécile LEPINEUX, assistante sociale du Centre Médico Social de Gannat, a changé d'état civil et s'appelle désormais Cécile HOUBART.

Le numéro de téléphone pour la contacter reste inchangé : 04.70.90.06.69.

- Cueillette des champignons : que dit la loi ? -

● Cueillette sur propriété privée : Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol. Leur cueillette n'est alors tolérée que sous certaines conditions (autorisation du propriétaire, respect des lieux, ramassage avec parcimonie, etc.,...) *(Article 547 du Code Civil)*.

De plus, selon la jurisprudence, le propriétaire du sol n'est pas obligé de clôturer son immeuble ou d'en interdire l'accès pour conserver son droit.

Ramasser des champignons chez autrui est donc considéré comme étant un vol. Ainsi, par exemple, une récolte sans autorisation inférieure à 10 L est passible d'une amende de 750 € *(Article R163-5 du Code Forestier)*.

● Cueillette en forêt publique : Une tolérance de 5 L est appliquée *(Article R163-5 du Code Forestier)*. Au-delà, l'enlèvement frauduleux peut donner lieu à de lourdes peines.

● Cueillette sur terrains communaux : L'article 542 du Code Civil indique que la cueillette des champignons sur des biens communaux constitue un droit acquis à tous les habitants.

Dans tous les cas, les produits de la cueillette autorisée sont en principe destinés à la consommation personnelle, leur commercialisation se fait sous la responsabilité du vendeur.

- Animaux errants et déjections canines -

L'article L 211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime interdit la divagation d'animaux domestiques et d'animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. En effet, outre des problèmes de protection animale, la divagation peut également poser des problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures,...), voire socio économiques (attaques de troupeaux,...). Il appartient alors au Maire de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Une fois admis en fourrière, le propriétaire de l'animal dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le récupérer. Si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière

De même, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux. En dehors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une amende de 35 €.

- Gendarmerie d'Ebreuil -

Les horaires d'ouverture de la gendarmerie d'Ebreuil ont changé. Elle est désormais ouverte les mardis et jeudis après-midi de 14 h à 18 h.

Contacts :

Gendarmerie Ebreuil : 04.70.90.70.77
Gendarmerie Gannat : 04.70.90.87.09

- Passage à la tnt HD -

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain.

Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! L'ajout d'un simple adaptateur TNT HD suffit.

Faites le test :

Vous visualisez le logo "Arte HD" arte HD en vous plaçant soit sur le numéro 7, soit sur le 57 (l'une des deux suffit) ? Votre équipement est compatible !

Vous ne voyez le logo sur aucune des deux chaînes, ou vous voyez "vidéo non supportée" sur la chaîne 57 ? Votre équipement n'est pas compatible ! Equipez-vous sans plus attendre avec un adaptateur compatible TNT HD.

- E-administration -

Afin de faciliter certaines démarches administratives, la commune de Lalizolle mettra en place, dès le 1er mars, différents télé services. Il sera alors désormais possible de réaliser en ligne les formalités suivantes :

- Demande d'inscription sur les listes électorales
- Recensement citoyen obligatoire
- Demande d'actes d'état civil

La procédure à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. La formalité devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent, quant à elles, être numérisées.

LA MAISON DES SERVICES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SIOULE, COLETTES ET BOUBLE

SERVICES A LA POPULATION

LA MAISON DES SERVICES VOUS ACCUEILLE

Un lieu d'accueil, d'échanges et d'information ouvert à tous

Lundi, Mardi et Jeudi de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 11h

Vendredi de 9h à 12h30

Nos services :

- Partenariat / Permanences avec des organismes (CPAM, MSA, assistante sociale de l'UTAS Sud Allier, Mission Locale, POLE EMPLOI, ADIL, JEC 03, …) ;
- Accompagnement aux démarches administratives ;
- Espace annonces et documentation ;
- Connexion Wifi gratuite et sécurisée ;
- Accès à des équipements multimédia ;
- Impression, copie et transmission de vos documents ;
- Expositions et journées thématiques ;
- Location d'espaces de travail aux socio-professionnels ;
- Aide à la mobilité (location de scooter) dans le cadre d'une reprise d'activité ;
- Ateliers d'initiation à l'informatique.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Maison des Services
21 Allée du Chemin de Fer
03450 EBREUIL

Marie-Claude BERTHON

Tél : 04 70 58 43 65

Fax : 04 70 90 78 68

E-mail :

rsp.animation@orange.fr

Site internet :

http://www.cc-valdesioule.fr

Rubrique « Vivre »

- L'équilibre, où en êtes-vous ? -

Le comité départemental de Gymnastique volontaire de l'Allier, en coordination avec la section gymnastique du Foyer Rural de Louroux de Bouble, envisage d'organiser de l'activité physique adaptée.

Cette activité physique adaptée vise à maintenir l'autonomie des personnes âgées, à inciter les personnes à reprendre ou conserver une activité physique et à renforcer voire retrouver des liens sociaux en permettant de se retrouver autour d'une activité commune.

C'est pourquoi toutes les personnes de 55 ans et plus (sans limite d'âge) sont conviées à une réunion d'information le mardi 8 mars 2016 à 14 h à la salle polyvalente de Louroux de Bouble pour la présentation de « l'atelier équilibre ».

S'il est mis en place, l'atelier équilibre (financé par la Carsat) sera animé par un animateur spécialement formé, pour un groupe de 10 à 15 personnes.

Une séance test pour permettre de connaître l'état d'équilibration des participants et ensuite une dizaine de séances d'activités physiques adaptées hebdomadaires auront lieu dans une ambiance conviviale et décontractée.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Eric Chevasson, conseiller de développement du comité départemental de gym volontaire, au 06.87.16.75.89 ou Carole Debrade, responsable de la section gym du foyer rural de Louroux de Bouble, au 04.70.90.90.12 (le soir) .

Venez nombreux le 8 mars !

LE SICTOM SUD ALLIER

SICTOM SUD-ALLIER

Collecte des encombrants et épaves 2016 LALIZOLLE

La collecte des objets encombrants et des épaves automobiles s'effectuera le

JEUDI 11 AOUT 2016

à Lalizolle

Pour toute information relative à la nature des déchets à déposer, les formalités à remplir et pour vous inscrire, contactez votre mairie

SICTOM Sud-Allier

N° Vert 0 800 831 628

www.sictomsudallier.fr

ACCÈS AUX PLATEFORMES VÉGÉTAUX CHARMEIL ET GANNAT

Madame, Monsieur,

A compter du 1er/10/2015, une nouvelle possibilité de vidage des végétaux est mise en place dans les déchetteries de Charmeil et Gannat avec l'ouverture d'une **plateforme de vidage.**

L'utilisation de cette plateforme est :

✔ **OBLIGATOIRE ET PAYANTE POUR :**

* Camion plateau professionnels ou particuliers
* Fourgon professionnels ou particuliers
* Remorque 2 essieux professionnels ou particuliers

} **20€ TTC par vidage**

* Véhicule léger professionnels
* Véhicule léger utilitaire professionnels (type Kangoo, Berlingo)
* Remorque 1 essieu professionnels (volume inférieur à 2m³)

} **10€ TTC par vidage**

L'accès aux bennes traditionnelles pour ces véhicules est interdit

Uniquement pour les végétaux

ETAT CIVIL

- Naissances -

6 août 2015 : Dyavel, Norman, Stéphane PRÉVOST TARTIÈRE
fils de Stéphane PRÉVOST et de Olympe TARTIÈRE

28 septembre 2015 : Liam PRADEL
fils de Franck et Céline PRADEL

10 décembre 2015 : Axel BARGE
fils de Sandra PERRIN BARGE et de Sébastien BARGE

- Mariages -

26 septembre 2015 :
Pierre COLAS et Catherine TINARD

DATES A RETENIR

12 mars :
Théâtre « *Château à vendre* » par la Compagnie du Bruant Fou
à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes

8 mai :
Commémoration au monument aux morts

15 mai :
Fête du printemps

22 mai :
Assemblée Générale du Pays de Lisolle

11 août :
Collecte des épaves et des encombrants

INFOS PRATIQUES

- Services -

Mairie : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 – tél. : 04.70.90.42.05

Agence Postale : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et le samedi de 9 h à 11 h 30
tél. : 04.70.90.42.05

Bibliothèque : à l'école primaire le samedi 10 h 30 - 12 h

Ecole : 04.70.90.43.43

Jardin d'Enfants : 04.70.90.94.26

Communauté de Communes : 04.70.90.76.76

Centre Social Rural : 04.70.90.74.80

Trésor Public de Gannat : 04.70.90.02.36

Déchetterie Ebreuil : du mardi au samedi 8 h – 12 h et 14 h – 18 h (17 h le samedi)

- Commerces -

Gîte de groupes :
04.70.90.42.05

Epicerie multiservice *Au coin des délices* :
04.70.58.22.07

Bar – restaurant *La Mémé Nette* :
04.70.56.17.85

Hôtel – restaurant *La croix des bois* :
04.70.90.41.55

Camping *des Papillons* :
04.70.90.44.47

- Travail associations -

Pays de lisolle :
les lundis de 14 h à 17 h, salle du Conseil

- Urgences -

Pompiers : 18

SAMU : 15

Médecin de garde : 04.70.90.70.77

Gendarmerie : 17

Dépannage ERDF : 09 726 750 03

- Démarches administratives -

Documents	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénom et date de naissance
Acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer noms, prénoms et date de mariage
Acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer nom, prénom et date de décès
Extrait de casier judiciaire - bulletin n°3	Casier Judiciaire National 107 Rue du Landreau 44079 NANTES Cedex ou sur www.cjn.justice.gouv.fr	Indiquer nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse
Carte Nationale d'Identité*	Mairie du domicile	2 photos récentes aux normes, 1 justificatif de domicile de – 3 mois, 1 acte de naissance si carte périmée depuis plus de 2 ans, 25 € en timbres fiscaux si ancienne carte non présentée
Passeport	Mairies de Vichy, Montmarault, St Pourçain ou Commentry	2 photos récentes aux normes, 1 justificatif de domicile de – 3 mois, copie CNI ou acte de naissance, timbres fiscaux : adultes 86 €, 15-18 ans 44 € et moins de 15 ans 19 €
Duplicata livret de famille	Mairie du domicile ou du lieu de mariage	Indiquer nom, prénom et date de mariage
Inscription listes électorales (du 01/09 au 31/12)	Mairie du domicile	1 justificatif de domicile et copie CNI
Législation de signature	Mairie	Signature à apposer en mairie
Certificat d'immatriculation	Préfecture	Ancienne carte grise, certificat de cession, demande d'immatriculation, justificatifs de domicile et d'identité
Extrait matrice cadastrale	Mairie	Numéro des parcelles et/ou nom des propriétaires

* Toutes les CNI délivrées depuis le 1er janvier 2004 sont désormais valables 15 ans, sauf pour les mineurs.

THÉÂTRE

La Compagnie du Bruant Fou

PRÉSENTE

À

LALIZOLLE

Salle des fêtes

Samedi 12 mars

À 20h30

Château à vendre

de

Yves Billot

ENTRÉE 6 euros